

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 18 (1926)  
**Heft:** 11  
  
**Rubrik:** Étranger

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tion du désarmement et l'action contre la guerre et le militarisme. A cela s'ajoutent des propositions de révision des statuts, des propositions des centrales affiliées et des questions d'ordre interne.



## Etranger

**Allemagne.** L'annuaire de l'Union générale des syndicats allemands, qui vient de paraître en une brochure de 237 pages, donne un aperçu général sur toutes les questions d'économie politique et de politique sociale qui intéressent les syndicats allemands en 1925. L'économie du pays s'est quelque peu améliorée et la vie syndicale s'est intensifiée également. La moyenne annuelle des effectifs des 40 fédérations affiliées se monte à 4,156,451 membres, dont 751,585 femmes. La moyenne était l'année dernière de 4,618,353 membres; cette différence sur 1925 provient de ce qu'au début de 1924, l'on avait enregistré encore de très hauts effectifs qui diminuèrent au cours de l'année par suite de la chute des changes. En réalité, l'effectif des syndicats allemands était à la fin de 1925 de 160,000 membres supérieur à celui de 1924 à la même époque de l'année.

Les organisations affiliées à la centrale nationale ont engagé en 1925 au total 26,958 mouvements de salaire, qui atteignirent 804,243 établissements avec 16 millions 275,248 ouvriers. Les mouvements offensifs furent au nombre de 25,435 et les mouvements défensifs de 1523. Ces mouvements donnèrent lieu à des grèves ou des lock-outs dans 3659 cas, auxquels participèrent 881,092 personnes. Il a été dépensé pour ces grèves et lock-outs une somme de 26,851,679 marks. Des avantages furent obtenus par ces mouvements pour 14 millions 131,961 personnes.

Le rapport fournit encore de la documentation sur l'activité des instances syndicales dans le domaine de la politique sociale, sur des questions d'organisation, le marché du travail, l'éducation ouvrière, etc. Le rapport peut être obtenu à la Librairie de l'Union générale des syndicats, Inselstrasse 6, à Berlin S 14, au prix de 5,80 marks.

**Amérique.** Les syndicats de New-York viennent d'obtenir une victoire sur les autorités capitalistes de la ville. La loi sur la durée du travail de l'Etat de New-York prévoit entre autres que tous les travaux, que l'Etat ou tout autre administration publique remet par adjudication, doivent être payés selon le minimum moyen de la localité de chaque catégorie d'ouvriers. Non seulement les salaires des ouvriers entrant directement en considération sont soumis à ces dispositions, mais aussi les salaires des ouvriers occupés à la fabrication du matériel employé. La ville de New-York ne refusa pas seulement de reconnaître les salaires, mais engagea elle-même des briseurs de grève pour ses travaux, dans le but d'opérer une pression sur les salaires moyens. Les syndicats adressèrent une plainte au Tribunal suprême d'Etat. D'après le rapport du *New Leader* de New-York, le tribunal se prononça en faveur des syndicats. Il existe cependant encore un danger, c'est celui que le Tribunal suprême de l'Union déclare toute la loi du travail de l'Etat de New-York anticonstitutionnelle. Le Tribunal suprême de New-York estima toutefois que, selon la teneur de la loi, cela n'était pas possible.

**Chine.** Le *New Leader* de New-York signale que le mouvement syndical fait des progrès considérables parmi les ouvriers chinois, surtout dans le sud de ce vaste empire. En mai 1922 fut fondée l'Union syndicale chi-

noise dont l'effectif était déjà alors de 200,000 membres. Le rapport au congrès syndical de cette année relate que le nombre des membres est monté à 1,240,000; l'Union syndicale chinoise a ainsi, dans l'espace des quatre dernières années, enregistré une augmentation de 700,000 membres en chiffre rond. 400 délégués assistaient au congrès, représentant 19 provinces de l'Empire chinois. La majorité des membres et des organisations se trouvent à Canton, la partie industrielle la plus développée du pays. Le congrès résuma les revendications des ouvriers chinois en une longue résolution, dans laquelle l'introduction de la journée de huit heures, un jour de repos hebdomadaire, une indemnité pour heures supplémentaires, la protection des enfants et des femmes figurent à l'avant-plan.

**Hollande.** L'Union syndicale hollandaise publie son rapport bisannuel (1924 et 1925) en un volume de 264 pages, dont nous relevons ce qui suit:

Le nombre des membres s'est accru dans les fédérations affiliées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1924 de 179,929 à 192,442 au 1<sup>er</sup> janvier 1926. Il existe à côté de la centrale syndicale affiliée à Amsterdam des groupements syndicaux d'autres tendances, mais les effectifs de l'Union syndicale sont à eux seuls aussi forts que ceux de toutes les autres organisations réunies. Le nombre des membres féminins était au début de janvier 1926 de 11,000.

La situation financière des syndicats néerlandais est également en sérieux progrès. Grâce à ce fait et grâce aux conditions économiques meilleures, les fédérations affiliées purent passer des luttes défensives à l'offensive pour l'amélioration du sort des ouvriers; dans les fédérations où cela ne fut pas possible, les ouvriers réussirent à s'opposer victorieusement aux tentatives patronales d'empirer les conditions du travail. En 1924 il fut dépensé 1,250,000 florins pour des grèves et des lock-outs, et en 1925 pour les mêmes buts, 900,000 florins. A cela s'ajoutent les prestations de la caisse de résistance de la centrale nationale pour un montant de 270,000 florins. Cette caisse de résistance accusait en 1925 une somme de 800,000 florins.

Les recettes des fédérations affiliées se montèrent à 4,420,000 florins en 1924 et à 4,460,000 florins en 1925. (Le florin vaut environ fr. 2.06 suisses au cours du jour.)

En raison de la forte concentration des organisations patronales, qui, au nombre de 1467 patrons, occupent en chiffres ronds 300,000 ouvriers, on ne peut que regretter d'autant plus l'éparpillement des organisations ouvrières en plusieurs centrales nationales. Il en existe pas moins de sept comprenant au total 377,000 travailleurs!

**Roumanie.** La Fédération syndicale roumaine avait décidé en 1923 de s'affilier à Amsterdam. Cette décision fut prise pour sauver le mouvement syndical qui s'en allait à la dérive, ballotté entre tous les courants et tendances politiques. Dès lors, les organisations syndicales se sont développées normalement. Le congrès qui vient d'avoir lieu réunissait 117 délégués représentant 28,604 travailleurs; il s'occupa principalement de questions pratiques: situation du prolétariat, législation sociale, amélioration de l'organisation syndicale, éducation ouvrière, etc.

La situation économique du travailleur roumain est extrêmement mauvaise. Le salaire moyen des hommes de métier ne dépasse pas en ce moment 18 lei à l'heure (34 centimes suisses).

Le congrès demanda l'unification des lois ouvrières, celles-ci variant actuellement selon les provinces; le respect de la liberté syndicale, chose actuellement inconnue en Roumanie; l'abrogation des restrictions de l'immigration de travailleurs étrangers; la



reconnaissance légale des contrats collectifs; l'institution de conseils d'entreprises; l'introduction immédiate de secours-chômage officiels, etc.

Concernant les problèmes d'organisation proprement dite, le congrès affirma à nouveau sa fidélité aux principes d'Amsterdam. Il demanda la fusion des groupes professionnels existant dans les différentes branches en fédérations qui, à leur tour, seront affiliées à leur Internationale professionnelle respective. Un appel a été adressé aux groupements non adhérents pour qu'ils s'affilient dans les trois mois à leur fédération.

Il fut décidé de créer une centrale d'éducation ouvrière et de lui attribuer le 10 % des cotisations perçues par la Fédération syndicale roumaine. Enfin, le congrès adopta définitivement le projet créant une banque syndicale. L'institution se base sur un capital de 20 millions de leis et émettra des actions de 500 leis. Elle porte le nom de « Banque ouvrière S. A., institution de crédit, industrie et commerce ». Le siège de la fédération roumaine fixé jusqu'ici à Klausenbourg, a été transféré définitivement à Bucarest.



## † DIONYS ZINNER

Le camarade Zinner vient de mourir à Zurich à l'âge de 69 ans. Il était souffrant depuis deux ans et les derniers temps de sa vie lui furent particulièrement douloureux.

Ce militant de la première heure était surtout connu dans les milieux syndicaux et socialistes de la Suisse orientale et dans la fédération du cuir devenue plus tard, après la fusion, la Fédération du cuir et du vêtement et dont il fut le secrétaire central jusqu'en 1925. Il siégeait à la commission syndicale suisse depuis 1917.

Comme tant d'autres, le camarade Zinner vint de bonne heure au mouvement ouvrier. A côté de son métier de cordonnier, il se vouait à la propagande pour la formation de syndicats et au journalisme. Partageant d'abord son temps entre l'alène et la plume, il quitta bientôt la première pour se donner entièrement au journalisme. Travailleur infatigable, il dut faire un effort énorme pour élever ses 7 enfants. Les misères du prolétariat, il les connut lui-même dans sa propre famille. C'est un vaillant et un sincère qui s'en est allé en la personne du camarade Zinner. Une nombreuse assistance d'amis et camarades de lutte a tenu à lui rendre les derniers devoirs; d'ultimes paroles de reconnaissance lui furent adressées au delà de la tombe par les camarades Schürch au nom de l'Union syndicale, Frisch au nom de la Fédération du cuir et du vêtement et Conrad au nom du Parti.



## Bibliographie

*Les migrations et la classe ouvrière.* Edition de la F. S. I. Amsterdam. 400 pages; prix 25 fr. français.

Cette publication présente un exposé complet du problème des migrations ainsi que le compte rendu du congrès mondial des migrations tenu en juin 1926 à Londres, sous les auspices de la F. S. I. et de l'I. O. S. Les différents aspects du problème selon les pays, les professions, sont exposés d'après la documentation fournie par les secrétariats professionnels internationaux et le Bureau international du travail. La réglementation des migrations, la situation de l'immigré en

matière d'assurances sociales, les facteurs économiques jouant dans le phénomène migratoire, la politique ouvrière des migrations, le point de vue des militants ouvriers des diverses parties du monde, toutes ces questions sont traitées en autant de chapitres des plus intéressants.

L'ouvrage est en vente à la section de publicité de la Fédération syndicale internationale, Tesselschadestraat 31, Amsterdam, Hollande, ainsi qu'à la Librairie coopérative de La Chaux-de-Fonds.

### Bureau international du Travail.

*Législation et conditions du travail dans l'industrie au Japon.* Iwao T. Ayusawa, prix fr. 2.50.

En aucun pays, peut-être, la législation du travail et les conditions générales de l'industrie n'ont subi d'aussi frappants changements qu'au Japon durant ces dernières années. Le début de cette période a plus ou moins coïncidé avec la création, en 1919, de l'Organisation internationale du travail. Depuis lors, la législation sociale japonaise et l'amélioration des conditions générales du travail ont été en progrès constant. Nous avons aujourd'hui sous les yeux une étude complète basée sur les documents les plus récents et qui rend compte de l'état actuel des conditions de travail et de la législation sociale au Japon.

*Schweizerischer Notizkalender.* Agenda très pratique qui en est, en 1927, à sa 35<sup>me</sup> édition. Son format élégant, solidement relié sur toile et son prix modique de fr. 2.— le rendent accessible à chacun. On y trouve toute ce qui peut intéresser un homme de métier: tarifs postaux, poids et mesures, table des intérêts, mesures de longueur, etc. Il peut être obtenu chez l'éditeur *Büchler & Cie à Berne*, ainsi que dans toutes les librairies et papeteries.



## Le coût de la vie

(calculé sur la base de l'index fédéral d'entente)

	Index pour l'alimentation, le combustible, le vêtement et le loyer			
	Office fédéral du travail	Offices locaux de statistique		
		Berne	Zurich	St-Gall
1914 Juin . . . . .	100	100	100	100
1916 Moyenne annuelle . . . . .	—	128	126	—
1918 » . . . . .	—	201	197	—
1920 » . . . . .	—	223	223	—
1921 » . . . . .	—	204	203	—
1922 » . . . . .	—	170	169	—
1923 » . . . . .	—	173	168	—
1924 » . . . . .	—	177	171	—
1925 Janvier . . . . .	100	178	173	165
1925 Mars . . . . .	100	178	171	163
1925 Mai . . . . .	168	175	170	161
1925 Juillet . . . . .	168	175	170	163
1925 Septembre . . . . .	168	176	171	163
1925 Novembre . . . . .	167	175	169	162
1926 Janvier . . . . .	166	173	168	160
1926 Février . . . . .	164	172	167	159
1926 Mars . . . . .	163	171	165	158
1926 Avril . . . . .	162	169	165	157
1926 Mai . . . . .	162	169	164	155
1926 Juin . . . . .	162	170	163	155
1926 Juillet . . . . .	162	170	164	155
1926 Août . . . . .	161	169	163	154
1926 Septembre . . . . .	161	169	163	154